



**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE BAILLY ET DE NOISY-LE-ROI**

13 rue du Poirier au large 78870 Bailly apebn.baillynoisy@orange.fr

Association loi de 1901 Fondée en 1972 [www.apebn.org](http://www.apebn.org)

Membre d'Yvelines Environnement – reconnue d'utilité publique

Monsieur Marc Tourelle  
Maire de Noisy-le-Roi  
Mairie de Noisy-le-Roi  
37, Rue André Le Bourblanc  
78590 Noisy-le-Roi

Lettre recommandée / AR

Objet : Recours gracieux

APEBN/contre l'implantation de la Gendarmerie  
dans la zone humide jouxtant le Domaine de la Tuilerie-Bignon  
à Noisy-le-Roi.

Bailly, le 08 juillet 2022

Monsieur le Maire,

Le Conseil d'Administration de l'APEBN a été saisi de la question d'une nouvelle implantation de la Gendarmerie sur une prairie située en lisière du site classé de la Plaine de Versailles et du Domaine de la Tuilerie.

Il s'agit de fait d'une zone naturelle, et de plus d'une zone humide, comme le rappelle l'appellation de son accès: l'allée des mares.

Vous savez combien il est nécessaire de préserver les zones humides, et en particulier les mares qui ont disparu de nos campagnes par l'excès de culture intensive, avec la disparition des haies.

Ce sont des réservoirs de biodiversité, nécessaires à la pérennité du vivant.

La révision du SAGE de la Mauldre, à laquelle j'ai participé en qualité de membre du Comité Local de l'Eau (CLE) et du COBAHMA, représentant Yvelines Environnement, a très explicitement noté la préservation des zones humides.

De plus cet endroit est en liaison directe avec la partie de la Plaine de Versailles classée par décret du 7 juillet 2000, et se situe en lieu de passage de la faune entre la forêt de Marly et la Plaine.

A ce titre elle participe au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Cet endroit a été malheureusement choisi pour y déplacer la gendarmerie implantée à Noisy-le-Roi depuis plusieurs années dans un endroit facile d'accès et sans contraintes environnementales.

Ce choix de déplacement dans une zone classée « zone naturelle » a été fait sans une analyse préalable de l'impact environnemental, alors qu'il est projeté d'y construire des bâtiments qui, inévitablement, détruiront la faune et la flore existantes.

Ces constructions ne permettront plus les passages de la faune de la forêt de Marly à la Plaine de Versailles.

Aujourd'hui, l'intérêt général de la préservation des espaces naturels pour la survie du Vivant doit supplanter des intérêts locaux quand différents choix sont possibles.

D'autres implantations de la Gendarmerie sont possibles sur le territoire de Noisy-le-Roi ou ailleurs, plus adaptées aux missions d'urgences qu'elle est amenée à effectuer, par exemple dans le quartier Montgolfier ou le futur quartier Chaponval (ex-établissements Moreux) très proches de la RD307.

Pour ces motifs, l'APEBN demande que la Gendarmerie ne soit pas implantée à cet endroit d'espace naturel à protéger, et demande l'étude d'un autre lieu d'implantation, par exemple le quartier Montgolfier, près de la gare, qui semble le mieux adapté.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.



Patrick Menon

Président de l'APEBN  
Vice-président d'honneur d'Yvelines Environnement